

COMMUNE DE SERMAISES

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2015

Nombre de conseillers en exercice : 18 – Présents : 14 – procuration : 1 - Votants : 15

Le vingt sept juillet deux mille quinze à vingt heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de M. James BRUNEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 17 juillet 2015

Présents : M. BRUNEAU James, Maire – Mme AUVRAY Chantal - M. POISSON Joël - Mme LETULLIER Dominique - Mme PIETREMENT Janine, adjoints – M. COULON Joël – M. CHALANDARD Jean-Louis - M. RIVET Vincent - M. MERCIER Denis - Mme DELBONNEL Christine - Mme MACÉ Sophie - M. PECQUENARD Denis - Mme DOZIAS Véronique - Mme LEMAIRE Audrey.

Absents : M. BOHN Gérard qui a donné procuration à Mme LETULLIER Dominique
M. BOUILLON Robert – M. ROSE Yannick – Mme PEURON Françoise

Secrétaire de séance : Mme DELBONNEL Christine

I - OBSERVATIONS SUR LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 23 JUIN 2015

Aucune observation n'est formulée. Le compte rendu est adopté à l'unanimité

II – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la maison appartenant aux Cts CHARDONNEREAU située 2, avenue de la Gare.

III – PROJET DE BLASON POUR LA COMMUNE

Trois ébauches de blason, réalisées par M. BINON Jean-François, ont été communiquées.



n° 1



n° 2



n° 3

La proposition 2 est préférée mais il sera demandé des précisions, notamment sur les couleurs employées, avant approbation définitive.

IV – INDEMNITES AU COMPTABLE PUBLIC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer à M. CROIBIER Bruno, comptable de la collectivité, l'indemnité de conseil et de confection des documents budgétaires pour toute la durée de sa gestion.

V – ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL – RENOUVELLEMENT DU CONTRAT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer le nouveau contrat groupe « assurance statutaire » avec le Centre de Gestion du Loiret et la société SOFCAP qui prendra effet au 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2019.

VI – TRAVAUX D’EXTENSION DU RESEAU D’ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES – DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES – APPEL D’OFFRES

Le cabinet BET LEGRAND de CHILLEURS AUX BOIS, maître d’œuvre, a rédigé le Dossier de Consultation des Entreprises des travaux d’extension du réseau d’assainissement des eaux usées du boulevard Pasteur (tranche ferme), de la route de Malesherbes, de la route de Thignonville, de la rue de Chartres et de la route de Mérobes (tranche conditionnelle) et des travaux de réhabilitation d’une partie du réseau d’eau potable de la route de Malesherbes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

APPROUVE le dossier de consultation des entreprises.

AUTORISE le Maire à lancer la procédure d’appel d’offres.

VII – PROJET DE CREATION D’UNE COMMUNE NOUVELLE

Monsieur le Maire rappelle qu’à l’initiative de la Communauté de Communes du Plateau Beauceron, une étude a été réalisée pour la création d’une commune nouvelle portant sur le territoire de la C.C.P.B.

Le 6 juillet 2015, les conseils municipaux des dix communes étaient invités à une réunion pour la restitution de l’étude par le bureau CALIA.

Préalablement à la décision du conseil communautaire de la C.C.P.B. de lancer la procédure de création d’une commune nouvelle, Monsieur le Maire invite chaque membre à donner son avis sur ce projet.

Le Conseil municipal, après en avoir débattu, à l’unanimité des membres présents,

EMET un **AVIS FAVORABLE** à la création d’une commune nouvelle sous réserve de l’adhésion des neuf autres communes concernées par ce projet à savoir les communes d’AUDEVILLE – d’AUTRUY-SUR-JUINE – de CESARVILLE-DOSSAINVILLE - d’ENGENVILLE – d’INTVILLE-LA-GUETARD – de MORVILLE-EN-BEAUCE – de PANNECIERES – de ROUVRES-SAINT-JEAN et de THIGNONVILLE.

VIII – AFFAIRES DIVERSES

Le Conseil municipal,

☞ approuve le plan modifié de la signalisation au sol (création d’un giratoire en lieu et place d’un stop) des travaux d’aménagement des espaces du hameau de Dréville,

☞ prend connaissance de la lettre de remerciements de l’association «Sermaises Gymnastique Rythmique» pour la subvention 2015,

☞ autorise Monsieur le Maire à engager une réflexion avec les commerçants pour l’accessibilité de leurs commerces aux personnes à mobilité réduite,

☞ décide la réalisation d’une signalétique « salle culturelle » à apposer sur le portail ou la clôture du bâtiment,

☞ demande qu’une solution soit trouvée pour la mise en place définitive des panneaux «publicitaires» des commerces aux entrées nord et sud de la commune,

☞ prend note du signalement de tapages nocturnes de groupes de jeunes place de l’Eglise,

☞ ne donne pas suite à la demande d’installation d’un point d’eau extérieur à la salle culturelle,

☞ prend connaissance du compte rendu verbal de la réunion de la C.C.P.B. du 8 juillet 2015.